



FRANÇOISE BETTENCOURT MEYERS
"Ce que je voudrais dire à ma mère"

LE FIGARO MAGAZINE

Sport, culture, gastronomie, nature

Partir en France

50 idées pour réussir
vos vacances

Tout l'été dans
Le Fig Mag

XIII



Le prochain
album de
la BD culte



T 00134 - 626 - F. 4,50 €



SPÉCIAL RETRAITES Ce qui va changer pour vous

LA RETRAITE, vous la voulez :

- à 62 ans
- à 67 ans
- à 60 ans !

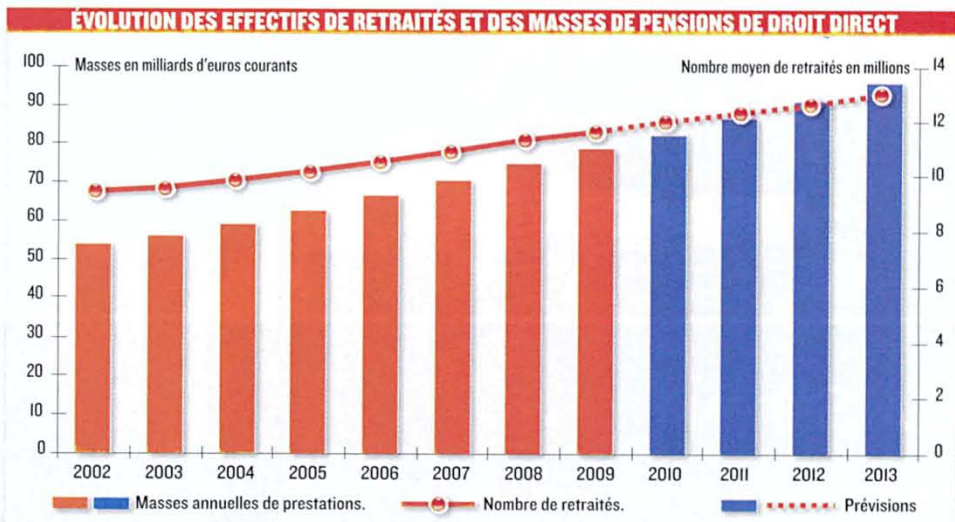
rejoins le



BILAN PRÉVISIONNEL COMMENT SAVOIR CE QUE L'ON TOUCHERA

Des organismes, publics et privés vous aident à aborder plus sereinement votre fin de carrière. Mode d'emploi.

Rien ne sert de courir. Même si l'âge légal de départ en retraite va glisser, dès 2011, au-delà de 60 ans, il faut partir à point. Avec suffisamment de points ! Difficile. D'autant que le départ à taux plein sera, lui aussi, repoussé à 67 ans. Autre inconnue : les accords AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement de l'Agirc et de l'Arcco) qui assurent 100 % des retraites complémentaires, dès 60 ans, sans décote, expirent au 31 décembre 2010. Un nouvel accord sera négocié. « *Les réformes en cours ne toucheront pas les personnes nées en 1950, et celles nées au cours des années suivantes le seront très progressivement* », rassure Pascale Gauthier, de la société Novely. La date de départ à taux plein reste fonction de l'année de naissance. La plus grosse bêtise serait de précipiter un départ mal anticipé en rachetant hâtive-



ment des trimestres. Voici quelques pistes pour éviter oublis et erreurs...

Le b.a.-ba

Demander un relevé de carrière gratuit et simuler sur Marel. Ses 17 millions de cotisants s'interrogeant de plus en plus sur leurs pensions à venir, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), régime général des salariés du privé, a donc forgé

des outils gratuits, à disposition via le site <http://lassuranceretraite.fr>.

A tout âge, on y accède à un relevé de carrière contre un numéro de Sécurité sociale et un peu de patience. Après une inscription en ligne, un code secret est envoyé, sous huit jours, par la poste. Une démarche qui peut se faire au guichet des caisses régionales ou par téléphone. Les fonctionnaires peuvent, eux, évaluer leur ...

ADOPTER UNE ATTITUDE RESPONSABLE

... pension sur le site du Service des retraites de l'Etat (www.pensions.bercy.gouv.fr). Le groupement d'intérêt public (GIP) Info Retraite, qui réunit 35 organismes retraite, permet d'approfondir ces recherches avec le portail www.marel.fr et ses simulations qui incluent toute la palette des régimes spéciaux. A charge toutefois, pour le cotisant, de renseigner une batterie de questions.

2 Surveiller votre boîte aux lettres

Les plus paresseux attendront des documents envoyés automatiquement, selon un calendrier établi par tranches d'âge. Un premier relevé individuel de situation (RIS), fait, dès 35 ans, le bilan des trimestres cotisés dans le régime général et des points acquis à l'Arcco et à l'Agirc. Quatre millions de Français ont reçu un RIS en 2009. Mais seule l'estimation indicative globale (EIG), plus pointue, précise, dès 55 ans, la date et le montant d'un départ à taux plein ou la décote pour un départ anticipé. Attention ! L'âge aujourd'hui le plus propice pour partir n'est pas forcément le plus intéressant financièrement à terme. Tout dépend de votre parcours personnel. Or, ni la Cnav ni le GIP ne prennent encore en considération cette situation personnelle (enfants, congés parentaux, expatriations ou service militaire...) qui influera pourtant sur votre pension. « Une mère de famille de trois enfants doit veiller à rajouter au décompte reçu les huit trimestres acquis par enfant ; la majoration de 10 % accordée à partir du troisième enfant n'est pas non plus incluse », souligne Pierre Péchery, directeur général de France Retraite. Les données personnelles ne seront que progressivement intégrées dans les estimations indicatives globales... « Dès l'an prochain, un transfert automatisé des données avec le ministère de la Défense inclura les périodes de service national dans les parcours des cotisants nés à partir de 1956 », assure-t-on à la direction du GIP.

3 S'offrir un bilan auprès d'un cabinet spécialisé

En attendant, des sociétés privées de conseil en droits de retraite ont flairé la faille. A la différence des banques ou des compagnies d'assurances, qui simulent gratuitement mais vendent ensuite des produits financiers, ces cabinets facturent entre 700 et près de 4 000 euros un travail de fourmi d'au moins trois mois. France Retraite (20 000 bilans sur un marché an-



Changer de statut pour optimiser sa retraite demain...

Plus les carrières sont atypiques, plus il y a de risques que certains incidents de parcours soient éludés ou soient source d'erreurs, souligne Marc Darnault, associé au cabinet Optimaretraite. Certains cotisants ont été chef d'entreprise, travailleur libéral, cadre supérieur, et seront donc « poly-pensionnés ». « Souvent, c'est à la veille d'un nouveau changement de statut qu'ils viennent nous trouver pour une notification de leurs droits et un conseil sur le meilleur régime à choisir pour leur fin de carrière », explique-t-il.

Une assistante de direction de 50 ans ayant

eu quatre employeurs s'est aperçue, après avoir consulté Maximis Retraite, qu'en adoptant dès aujourd'hui le statut de commerçante plutôt que celui de salariée, elle disposerait en fine d'une retraite plus confortable. Un entrepreneur de 44 ans doutait de son statut de salarié. « Sur seize ans, entre ses 44 et ses 60 ans, le choix du statut le plus approprié aura représenté 900 000 euros de revenus supplémentaires cumulés, nous l'avons donc incité à choisir le statut de gérant majoritaire de SARL », résume Emmanuel Grimaud, de Maximis Retraite.

A.-S.-C.

nuel estimé à 25 000) et Novelvy dominent le secteur, devant Maximis Retraite, Optimaretraite ou Eor... Souvent, des DRH les consultent, pour connaître, par exemple, les conditions d'un cumul emploi-retraite.

4 Racheter des trimestres ?

La question du rachat de trimestres revient aussi souvent et s'avère parfois rentable avec du recul. Surtout pour des années d'expatriation : un trimestre de salariat étranger, actuellement estimé à 1 000 euros, devrait valoir quatre à six fois plus l'année prochaine. Les expatriés paieraient désormais le même prix que pour le rachat des années d'études. Le rachat de trimestres peut aussi intéresser des seniors au chômage. C'est le cas, par exemple, d'un ancien cadre de 61 ans auquel il manque, au terme de trois années de chômage, douze trimestres de cotisations. « Un rachat lui coûte 37 000 euros aujourd'hui, mais lui permet aussi une économie d'impôts. Il l'aura remboursé dès 66 ans... », assure Emmanuel Grimaud, de Maximis Retraite.

5 Ne pas négliger les jobs d'été de vos jeunes années

Un job d'étudiant, même s'il n'a rapporté à l'époque que 550 francs, peut peser deux trimestres en plus si vous en apportez la

preuve. Plusieurs jobs d'été peuvent, à l'arrivée, représenter quelques années. Un oubli que les sociétés spécialisées peuvent vous aider à réparer. Dans de rares cas, quand des bulletins de salaires manquent, la Cnav peut concéder des validations par présomption, mais mieux vaut retrouver ces bulletins, quitte à aller les récupérer chez un employeur à l'étranger. Quand une fiche de paie fait défaut, si des points sont inscrits à l'Arcco mais pas sur le relevé Cnav, un consultant recoupera pour vous les informations.

■ ANNE-SOPHIE CATHALA

LE FIGARO · fr

Des experts répondent à vos questions sur les retraites. Pour la deuxième année consécutive, *Le Figaro* vous aide à mieux appréhender votre retraite grâce aux experts de Novelvy. Vous pourrez poser vos questions ce week-end sur www.lefigaro.fr/retraite. Les spécialistes de Novelvy Retraite répondront aux 200 premières questions sur notre site. Vous trouverez leurs réponses personnalisées à partir du 3 juillet.

www.lefigaro.fr/retraite

